RAPPORT DE LA COMMISSION AU PRÉAVIS MUNICIPAL 04/22 INTERFACE DE LA GARE D'ALLAMAN — ÉTUDE PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT

Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier l'objet en référence, composée de Mesdames Lindsay Lessard, May Guerraoui et Suzanne Auchlin ainsi que de Messieurs Jean-Gabriel Rey, François Strauss, Pierre-Yves Ledermann et du soussigné rapporteur, s'est réunie les 16 mai et 3 juin 2022.

Lors de sa réunion du 3 juin 2022, la Commission a pu entendre Madame la Municipale Lorette Killias-Leutwiler qu'elle remercie pour sa disponibilité ainsi que les réponses pertinentes apportées.

OBJET DU PRÉAVIS

Le préavis porte sur l'octroi d'un montant de CHF 90'000.00 pour l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman.

CONTEXTE

Le développement des activités commerciales autour de la gare d'Allaman s'est intensifié ces dernières années, au point que des problèmes récurrents de circulation, mais également de besoin de mobilité douce se font ressentir cruellement. Les échanges des Municipalités d'Allaman et d'Aubonne datant de début 2020 déjà, portant sur le financement d'une étude des aménagements autour de la gare d'Allaman avaient été reçus positivement par le Canton (DGMR). Les discussions reprises lors de la nouvelle législature ont permis aux deux Municipalités de se joindre à un projet initialement prévu par la DGMR seule.

Cette étude rentre dans le projet de réflexion globale de la mobilité sur l'ensemble du territoire de la Commune d'Aubonne, telle que voulue par la Municipalité. La commission de mobilité est régulièrement consultée à ce sujet.

OBJECTIFS

Les buts principaux de cette étude sont :

- Identifier tous les équipements « mobilités » nécessaires au bon fonctionnement de l'interface avec entre autres leurs caractéristiques de localisation
- Établir l'étude préliminaire de l'interface
 - Aménagement « de base » à court terme valorisant tous les espaces publics actuellement disponibles

- Aménagement « potentiel » à moyen-long terme s'insérant dans un espace plus réduit, conformément aux emprises réservées par les CFF pour leurs projets d'extension
- Décliner les mesures à prévoir pour les équipements de mobilité et le traitement des espaces publics, ainsi que les aspects constructifs au niveau de l'interface
- Estimer les coûts de réalisation des mesures retenues aux différents horizons de planification, en précisant les équipements/objets éligibles à une subvention cantonale

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le périmètre d'aménagement correspond à celui déterminé dans le cahier des charges. En plus des espaces publics existants dans le pourtour immédiat de la gare d'Allaman, a été adjoint, sur demande du propriétaire, la halle Mobimo située dans le triangle sud-ouest de la gare.

Ces surfaces sont sous la « maîtrise » des pouvoirs publics, contrairement aux surfaces privées en limite du périmètre défini. A tout le moins une rencontre est prévue pour présenter le projet aux propriétaires voisins.

Les surfaces appartenant aux CFF ne sont pas inclues, mais l'étude en tiendra compte en lien avec le Master plan CFF (horizon 2040)

CHOIX DU MANDATAIRE

TRANSITEC est un bureau d'étude indépendant spécialisé dans les problématiques de mobilité depuis 1954. L'entreprise couvre toutes les thématiques et tous les stades de réflexion dans ce domaine. De nombreux projets sont menés tant à l'international qu'au niveau régional. Les expériences des gares de Cully et de Palézieux (réalisées) de la gare d'Etoy (en cours) ainsi que l'analyse du trafic routier sur tout le périmètre Littoral Parc en sont quelques exemples. Les compétences en génie-civil et en aménagement urbain et paysagisme seront sous-traitées à deux entreprises spécialisées.

Le projet sera piloté par la DGMR ; un représentant de notre Commune fera partie du groupe technique (opérationnel).

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

Une convention de subventionnement avec la DGMR est en cours d'élaboration. Elle porte sur le 50% du coût du bureau Transitec.

A noter que le conseil général d'Allaman, en sa séance du 13 juin 2022, a approuvé le crédit d'étude.

RAPPORT DE LA COFIN

Selon rapport annexe

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous prie, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal no 04/22 relatif à l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman
- > ouï le rapport de la Commission Adhoc
- ouï le rapport de la Commission des finances
- > attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- accorde à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00 TTC pour l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman
- > autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- > autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à porter cet investissement au chapitre 9170 du bilan en attente du crédit d'ouvrage. Si les travaux sont réalisés. L'amortissement sera effectué conjointement au crédit d'ouvrage et si les travaux ne se font pas, un amortissement extraordinaire sera effectué au bouclement des comptes d'un exercice.

Au nom de la Commission
Le rapporteur :

Alain Biedermann

Aubonne, le 19 juin 2022